REPUBLIQUE DU BURUNDI

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DU BURUNDI CONSECUTIVE AUX ACCUSATIONS DU PARLEMENT EUROPEEN DU 19 JANVIER 2017.-

****

1. Le Gouvernement du Burundi observe ces derniers jours, un regain d'une campagne active menée par certains de ses partenaires contre ses institutions républicaines, ainsi que contre le peuple burundais qui les a démocratiquement mises en place à travers des élections démocratiques, transparentes et apaisées.

2. C'est avec surprise mêlée d'indignation que le Gouvernement du Burundi a appris la Résolution 2017/2508 du Parlement Européen du 19 janvier 2017 alléguant la poursuite de prétendues « violations des droits de l'homme au Burundi ». La Résolution va plus loin jusqu'à s'attaquer aux décisions prises par les deux chambres du Parlement Burundais, au mépris total de la souveraineté du peuple qui a élu leurs membres, et à qui il a confié le devoir de voter les lois qui lui conviennent.

3. Le Gouvernement du Burundi a noté l'étrange coïncidence et ressemblance du contenu du communiqué du Parlement Européen avec le rapport publié la veille par Human Rights Watch, une ONG qui, depuis des années et longtemps même avant la crise électorale de 2015, n'a cessé de publier des rapports mensongers et accablants sur le Burundi uniquement pour faire plaisir aux groupes d'intérêts dont elle dépend financièrement.

4. Cette résolution se base sur un Rapport biaisé rendu public par la FIDH, une autre ONG visiblement acquise à la même cause et manipulation, un rapport rédigé conjointement avec la ligue burundaise ITEKA actuellement radiée par décision judiciaire des associations de la société

civile pour son rôle très actif dans la propagation de mensonges sur le Burundi et ses institutions.

5. Toute cette campagne de désinformation et de diabolisation du Burundi est activement relayée par des médias étrangères particulièrement la chaîne de télévision française France24 qui s'est distinguée et continue encore à le faire par sa propagande en faveurs dés éléments déstabilisateurs envers le Burundi longtemps bien avant le prétexte du prétendu troisième mandat du Président Nkurunziza.

   L'on se souviendra en effet déjà le 02 décembre 2011, du montage grotesque de la journaliste franco-rwandaise Pauline Simonet diffusé par France 24 faisant la propagande d'une rébellion imaginaire contre le Burundi dirigée par un certain général Moise qui n'était qu'un simple farceur congolais rwandophone et qui commandait ses troupes en anglais et en kinyarwanda, chose bizarre pour un officier général d'un pays francophone qu'est le Burundi.
   Et depuis, ce médium n'a pas cessé d'accompagner et d'apporter son appui et sa propagande médiatique à tous les groupes qui ont tenté de déstabiliser les institutions burundaises. L'opinion burundaise a été profondément choquée par le rôle de catalyseur que les journalistes de France 24 ont joué aux cotés des insurgés dans les quartiers insurrectionnels.

6. Il convient de rappeler que c'est le Parlement Européen, sous l'influence des parlementaires de certains des états membres de l'Union ayant des liens et un contentieux historique avec le Burundi particulièrement la Belgique, en complicité avec certaines ONGs et médias étrangers partageant les mêmes intérêts qui a convaincu l'Union Européenne a prendre la décisions de suspendre injustement sa coopération avec notre pays.

7. Le Gouvernement du Burundi est habitué à ce qu'à la veille d'un événement important, cette coalition publie et propage des rapports mensongers et accablants sur le Burundi et ce, sur commande de certains groupes d'intérêts.
   Ainsi, il n'est donc pas surprenant qu'à deux semaines du Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, le rapport de HRW et le communiqué du Parlement Européen, de même que le tapage médiatique qui les accompagne, ne soient destinés à semer la confusion

ou tenter d'influencer les décisions qui en sortiront. Ce que le Gouvernement condamne fermément.

8. Le Gouvernement du Burundi regrette que le Parlement Européen soit en déphasage total par rapport à l'évolution positive de la situation politico-sécuritaire qui se remarque dans tout le pays. Cette réalité a été également constatée, il y a exactement une année, par d'éminentes personnalités qui ont visité le Burundi au mois de janvier 2016 à savoir, cinq Chefs d'Etats et de Gouvernements mandatés par l'Union Africaine, les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sans oublier le Secrétaire Général des Nations Unies sortant Monsieur Ban Ki Moon en personne.

9. En effet, depuis le renforcement de la quadrilogie, c'est-à-dire la collaboration de la population, la justice, les forces de l'ordre et l'administration, la situation des droits de l'homme au Burundi s'est en effet nettement améliorée et la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national, malgré les défis à surmonter, au Burundi et dans tous les autres pays du monde menacés par le terrorisme.

10. Il est également étonnant que cette Résolution du Parlement Européen passe sous silence la mesure présidentielle prise à la veille de la célébration de la fête du nouvel an 2017 de libérer 2.500 condamnés pour des infractions diverses y compris ceux qui ont été condamnés pour des actes criminels commis lors des mouvements insurrectionnels organisés depuis 2014.

11. Le fait de passer sous silence un tel événement quand il s'agit des droits de l'homme qui sont évoqués ne fait que renforcer le sentiment que les sources d'information du Parlement Européen sont biaisées.
Si le Parlement Européen est intéressé par la question des droits de l'homme au Burundi, le Gouvernement du Burundi lui recommande de nouer un contact permanent avec des sources officielles plus fiables qui sont toujours auprès de la population, comme le Parlement Burundais qui devrait être son partenaire privilégié

12. S'agissant de la préoccupation du Parlement Européen par rapport à la récente adoption de deux projets de lois qui imposent des contrôles sur les actions des ONG nationales et internationales dans le pays, le

Gouvernement du Burundi voudrait rappeler au Parlement Européen que ces textes s'inscrivent justement dans le cadre de la protection et de la promotion des droits fondamentaux des citoyens. Le Gouvernement à travers ses structures est le premier à connaître les souhaits et aspirations de ses citoyens et le premier à y répondre avant toute autre organisation partenaire.

13. Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi trouve inapproprié qu'une telle Résolution soit prise au même moment où tout le monde, l'Union Africaine et le Burundi en tête, se félicitent du dénouement heureux de la question des salaires et indemnités des soldats burundais engagés dans la mission de maintien de la paix en Somalie, salaires injustement bloqués pendant presqu'une année.

14. Le Gouvernement du Burundi réitère son engagement et sa détermination à poursuivre sa politique de réconciliation et de reconstruction de son pays, et pour ce faire, la question des droits humains restera au cœur de ses préoccupations.

15. Pour terminer, le Gouvernement du Burundi demande au peuple burundais de rester serein face à ce regain de provocation, de renforcer l'unité, la paix et la sécurité, sans oublier de continuer à protéger les biens des personnes encore en exil, à qui il demande de rentrer dans leur pays natal pour jouir de la paix retrouvée et contribuer au développement de leur pays.

Bujumbura, le 25 janvier 2017

Le Secrétaire Général du Gouvernement
et Porte Parole du Gouvernement

Philippe NZOBONARIBA.-